

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 Août 2018
du 28 Août 2018

La séance est ouverte par Marcel DESCOSY, Maire de Palau del Vidre.

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Marcel DESCOSY**.

Présents : MM Marcel DESCOSY, Bruno GALAN, Jean ROCA, Renée OCAMPO, Pierre ABULI, Huguette BERTRAND, Nadine BONAFE, Céline FARRIOL, Michel MUNOZ, Antoine PONSI, Pascal RAMONET, Claude SOULHOL, Bélinda BEAUSAERT

Absents :

MM Florence RIBES procuration Bruno GALAN, Claude-Alexandra CHEMIN procuration Marcel DESCOSY, Renaud VUILLEMIN procuration Antoine PONSI, Alain GALLINAT, Nathalie SCHWERTZ, Lydie NARGIEU, Martine ROLLAND, Olivier CHARLES, Nathalie FAURE, Jean JONQUERES D'ORIOLA

M RAMONET Pascal a été désigné comme secrétaire.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Communications du Maire.
2. Locations appartements communaux
3. Modification bail commercial atelier de verrerie
4. Modification statuts SYDEEL 66
5. Commande pépinière Départementale
6. Règlement cantine scolaire.
7. Approbation rapports CLECT / Adhésion Pays Pyrénées Méditerranée et transfert compétence GEMAPI et grand cycle de l'eau.
8. Modification du tableau des effectifs.

1. Communications du Maire.

Le Maire indique qu'une séance de formation à l'utilisation du défibrillateur peut être organisée le mardi 9 Octobre 2018.

2. Locations appartements communaux

Le Maire indique que Mademoiselle Amandine NALPAS a quitté son logement du 24 avenue joliot curie.

Il propose de le relouer à Mme et Mr Juan Carlos Gutierrez à partir du 01 septembre 2018 pour la somme de 445 euros par mois.

Madame GARCIA Jessica l'a également informé qu'elle quittait son logement situé au 24 avenue Joliot Curie au 31 octobre 2018.

Il propose de relouer à Madame CAVALIERE Florence pour la somme de 415€/mois.

Le Conseil municipal, après délibéré :

- ❖ Accepte de louer l'appartement occupé par Mme NALPAS situé au 24 avenue Joliot curie à Mme et Mr Juan Carlos Gutierrez pour la somme de 445 euros à compter du 01 septembre 2018.
- ❖ Dit que la caution sera de un mois de loyer.
- ❖ Accepte de louer l'appartement occupé par Mme GARCIA Jessica situé au 24 avenue Joliot Curie à Madame CAVALIERE Florence pour la somme de 415€/mois à compter du 1^{er} Novembre 2018.
- ❖ Dit que la caution sera de un mois de loyer.

3. Modification bail commercial atelier de verrerie

Le maire rappelle que le bail commercial qui lie Monsieur George MATEUS à la Mairie pour l'atelier verrier prévoit la facturation de l'électricité par la commune au verrier au moyen d'un compteur divisionnaire.

A la demande du locataire, le maire propose au conseil de transférer le contrat relatif à la fourniture d'électricité au verrier qui refacturerait la part communale à la mairie.

Le Conseil municipal, après délibéré :

- ❖ Approuve la modification du bail commercial en ce qui concerne la fourniture et la facturation de la consommation électrique.
- ❖ Autorise le maire à signer l'avenant.

4. Modification statuts SYDEEL 66

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°52032018 en date du 31 juillet 2018, du Comité Syndical du SYDEEL66 ;

Monsieur le Maire explique que le Comité Syndical du Syndicat départemental d'Energies et d'Electricités du Pays Catalan (SYDEEL 66), dans sa séance du 31 juillet 2018, a délibéré à la majorité en faveur des modifications de ses statuts qui avaient été approuvés par arrêté préfectoral N° PREF/DCL/CAI/2017187-0001 du 06 juillet 2017.

Les modifications envisagées ont pour intérêt l'inscription d'une nouvelle compétence optionnelle d'infrastructures de communications électroniques et le changement des modalités de retrait des compétences optionnelles.

En effet, dans un premier temps cette nouvelle compétence pourra s'exercer pour les communes du syndicat intercommunal de télévision du Conflent, si la procédure engagée pour sa dissolution arrive à son terme, et dans les conditions fixées par l'article 6 des statuts du SYDEEL66.

Le SYDEEL66 pourra ainsi relayer la retransmission de la Télévision dans la continuité de sa mission de service public par transfert de compétence.

Dans un deuxième temps, cette compétence permettra également de proposer aux communes adhérentes des services mutualisés dans le domaine des nouvelles technologies numériques et du haut débit.

D'autre part, les modalités de retrait dans l'article 7 ont été changées en supprimant la durée minimale de 5 ans pour la reprise de compétence.

La délibération du Comité Syndical en date du 31 juillet 2018 a été notifiée à la commune de Palau del Vidre et il appartient au Conseil Municipal de se prononcer, dans un délai de trois mois sur ces modifications conformément aux dispositions des articles L5711-1 et L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Si les conditions de majorité sont réunies, la modification des statuts sera entérinée par un arrêté préfectoral.

L'extrait de délibération du SYDEEL66 précisant les changements ainsi qu'un exemplaire des statuts ont été remis à chacun des Conseillers municipaux.

Lecture étant faite, Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ❖ Approuve dans ses dispositions la rédaction des articles 5.2.5 et 7 dans les nouveaux statuts du Syndicat d'Énergies et d'Électricités du Pays Catalan (SYDEEL66).
- ❖ Mandate Monsieur le Maire pour adresser la délibération aux services préfectoraux à laquelle seront annexés les statuts adoptés et l'autorise à signer tous documents utiles à cette affaire.
- ❖ Dit qu'un exemplaire de la délibération exécutoire avec son annexe sera transmis à monsieur le Président du SYDEEL66.

5. Commande pépinière Départementale.

Monsieur le Maire propose comme chaque année de passer commande d'essences arbustives et arborées à la pépinière départementale afin d'embellir les espaces publics.

Le Conseil municipal, après délibéré :

- ❖ Sollicite la fourniture d'essences arbustives et arborées à la pépinière départementale.
- ❖ Donne pouvoir au Maire pour réaliser l'opération.

6. Règlement cantine scolaire.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement de la cantine scolaire communale qu'il conviendrait d'adopter à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Il précise que le projet a été soumis pour avis aux parents d'élèves et aux directrices des écoles maternelle et primaire.

Le Conseil municipal, après délibéré :

Approuve les termes du règlement.

Dit que celui-ci entrera en vigueur à partir de la prochaine rentrée scolaire.

7. Approbation rapports CLECT / Adhésion Pays Pyrénées Méditerranée et transfert compétence GEMAPI et grand cycle de l'eau.

Monsieur le Maire donne lecture des rapports émis par les commissions locales d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes relatifs à l'adhésion au Pays Pyrénées Méditerranée et au transfert des compétences GEMAPI et « Grand Cycle de l'Eau ».

Le Conseil municipal, après délibéré :

- ❖ Approuve les rapports précités.

8. Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire de modifier le tableau des effectifs pour pallier à la demande de temps partiel de madame Fourage Sabrina et de prévoir le recrutement d'un poste d'adjoint technique à mi-temps pendant ce temps partiel.

Il propose ensuite de prévoir le recrutement d'un deuxième policier municipal et de créer l'emploi de Gardien-brigadier et brigadier-chef principal afin de permettre un recrutement élargi.

Le Conseil municipal, après délibéré considérant la nécessité de créer les deux emplois :

- ❖ Autorise la création d'un poste d'adjoint technique à mi-temps pour compenser le temps partiel de Madame Fourage.
- ❖ Autorise la création de l'emploi de gardien brigadier et brigadier-chef principal pour permettre le recrutement d'un deuxième policier municipal.

Le tableau des effectifs se décompose comme suit :

Emploi fonctionnel :

1 DGS + 2 000 h (2 000/10 00)

Emplois permanents :

1 attaché principal
2 adjoints administratifs principaux de 1^{ière} classe
3 adjoints administratifs principaux de 2^{ième} classe
1 agent de maîtrise
4 adjoints techniques principaux de 1^{ière} classe
11 adjoints techniques principaux de 2^{ième} classe
5 adjoints techniques
2 agents spécialisés 1^{ière} classe des écoles maternelles
2 agents spécialisés principaux 1^{ière} classe des écoles maternelles
2 agents spécialisés principaux de 2^{ième} classe des écoles maternelles
1 brigadier-chef principal de police municipale
1 gardien brigadier
1 éducateur APS principal de 1^{ière} classe
1 adjoint d'animation principal 2^{ième} classe

Emplois non permanents :

1 agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité (3mois)
2 agents contractuels pour remplacement
1 adjoint technique à mi-temps

PRESENTS :

MARCEL DESCOSSY,

BRUNO GALAN,

JEAN ROCA,

RENEE OCAMPO,

CLAUDE ALEXANDRA CHEMIN,

PIERRE ABULI,

FLORENCE RIBES,

HUGUETTE BERTRAND,

NADINE BONAFE,

CELINE FARRIOL,

BEAUSAERT BELINDA

MICHEL MUNOZ,

ANTOINE PONSI,

PASCAL RAMONET,

CLAUDE SOULHOL,

RENAUD VUILLEMIN,